

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mars à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE, suite à une 2^e convocation conformément à l'article 6.1 des statuts de la Régie Personnalisée, le conseil d'administration n'ayant pu tenir sa séance initiale du 17 mars faute de quorum.

La convocation a été établie et affichée le 16 mars 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Suppléant de M. GARY)

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. DELPECH)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-12 _ Autorisation de signature d'un marché de recherches d'économies sur la fiscalité immobilière

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

M. Le Président demande aux membres du CA de bien vouloir autoriser le Directeur de la Régie à signer une lettre de mission en faveur du cabinet d'expertise HC Conseils dans le but de vérifier la bonne application de la fiscalité locale : taxe foncière, cotisation foncière des entreprises, ainsi que des éventuels dégrèvements en fonction de la valeur ajoutée produite.

En effet, c'est un sujet porté par l'Union des Aéroports Français dans le cadre de la recherche de rationalisation des coûts supportés par les différentes plateformes aéroportuaires. Par exemple, La Rochelle vient de le mettre en place. La prestation consiste à effectuer un audit gratuit de l'existant au travers de l'analyse de la taxe foncière et de la CFE.

Si ces travaux aboutissent à minorer des taxes antérieures et donc font l'objet de recettes exceptionnelles le cabinet percevrait 50% de ces sommes à titre d'indemnité.

Si ces travaux aboutissent à minorer les taxations à venir, le cabinet ne percevrait pas de rémunération.

Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser le Directeur à signer la lettre de mission et le mandat pour agir en lieu et place de la Régie et l'autorisation d'inscrire les sommes correspondant à l'éventuelle rémunération du cabinet au chapitre 011 de l'exercice 2022.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
Votes : Pour : 4
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 30/03/2022
Publiée et notifiée le 30/03/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

